

# FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MAÎTRES-NAGEURS SAUVETEURS



**Siège social : F.F.M.N.S. 23 rue de la Sourdière 75001 PARIS**  
**Association Loi de 1901 Reconnue d'Utilité Publique (Décret du 14 /12/19**  
**ancienne Association des Professeurs de Natation Française fondée en 19**  
**agrée par le Ministère des Armées (décision 15124 MA-CM-K),**  
**membre du Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.**  
**identifiant siret : 802 650 549 00016**

**Préfecture de Paris : AR 1150 – N° RNA W751227288**

**Toute correspondance est à adresser au siège administratif :**

**F.F.M.N.S. chez Monsieur CASTÉROT Richard**  
**5 Rue Jean Jaurès Domaine des Hauts de Claye**  
**77410 CLAYE-SOUILLY**

**[www.ffmns.fr](http://www.ffmns.fr)**  
**[contact@ffmns.fr](mailto:contact@ffmns.fr)**  
**[ffmnsfrance@gmail.com](mailto:ffmnsfrance@gmail.com)**



## **PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019** **du 14/03/2020 à CLICHY-LA-GARENNE (92)**

### **1 - AG 2019 OUVERTURE :**

Prise de parole et allocution de bienvenue du Président Jack-Erick BOISSY qui présente l'ordre du jour statutaire de l'A.G. 2019 et remet à tous les membres présents à l'assemblée générale les documents suivants :

Le tableau d'émargements des groupements sportifs adhérents pour l'année 2019 ainsi que les formulaires de pouvoir retournés, le compte de résultat 2019, le bilan au 31/12/2019, le tableau de projet de tarifications fédérales proposées pour la saison 2020/2021 et le budget prévisionnel 2020.

### **2 – AG 2019 REPRESENTATIVITE :**

Après étude du tableau d'émargements, la représentativité à l'assemblée générale est annoncée par le Président : 28 groupements sportifs représentant 2.138 voix sont présents et/ou représentés et 15 groupements sportifs représentant 209 voix sont non représentés.

Rappel : Les statuts de la FFMNS, hors modification des statuts ou dissolution de la fédération, ne prévoient pas de quorum pour la validité des Assemblées Générales.

### **3 – AG 2019 RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES :**

Le Président remercie de leur présence les Présidents d'associations et les mandataires, munis de pouvoirs, qui sont présents physiquement afin de représenter les Présidents d'associations qui n'ont pu eux être présents.

Le président procède ensuite à la lecture de son rapport moral 2019 :

Je tiens tout d'abord à vous remercier de votre présence.

Cette année est la troisième Assemblée Générale que je vous présente.

Tout d'abord je remercie le conseil d'administration par son Comité Directeur pour son investissement lors de nos rencontres fédérales mais aussi les membres du Bureau Directeur et le Directeur Technique National pour le travail effectué tout au long de l'année voir des années et ce bénévolement et sans compter.

Aujourd'hui devant l'évolution grandissante des actions menées par la fédération et devant les orientations ministérielles apportant des réformes avec de lourdes conséquences pour la Fédération le Bureau Directeur se réunit régulièrement à un rythme plus important.

Ce nouveau dispositif est nécessaire pour le bon fonctionnement de la Fédération.

Cette année a été notre première année de formation en secourisme.

L'agrément ayant été donné le 18 août 2018 et la validation de nos formations n'ont pu démarrer qu'en octobre 2018, plusieurs centres de formations n'ont pas pu fonctionner avec la FFMNS.

Pour l'année 2020 certains d'entre eux ont pu nous rejoindre.

En 2019 la Fédération a enregistré **3791 licences** toutes catégories confondues, annuelles et occasionnelles. Une très forte augmentation essentiellement due à une grande prise de licences occasionnelles.

Durant l'année 2019, 43 associations se sont affiliées à la FFMNS dont 30 Centres de Formation Départementaux. Environ 3000 diplômés auront été délivrés.

**Un dossier sera présenté au ministère de l'intérieur cette année 2020** pour un état de nos activités et de nos structures en 2019, celles-ci devant être conformes à la demande lors de la délivrance de l'agrément sécurité civil.

La présence et la participation aux travaux dans diverses **réunions des ministères** (sports, intérieur), CNOSF, ont permis à la fédération d'être acteur dans divers projets et non simple spectateur. Xavier RANCHON, Marie-Laure DIOCHOT et Axel LAMOTTE ont représenté la FFMNS tant sur la réforme du BNSSA, l'aisance aquatique que sur les rencontres au CNOSF. Nous avons participé également à la rencontre à Toulon de la **LUTTE CONTRE LA NOYADE**.

Là aussi la Fédération a été représentée, il est important d'être présent sur le terrain et être reconnue.

Cette année la Fédération a mis en place avec un centre de formation un stage SSA L et FSSAMN en fin septembre début Octobre, ces formations seront reconduites l'an prochain.

Cela va permettre à cette dernière d'obtenir un numéro DIRECCT. Le référencement sur le **DATADOCK** sera instruit. Après 2021, les certifications à retenir se feront en fonction de la dénomination des futurs diplômés qui seront créés. L'année prochaine, notre fédération sera obligée de passer par un organisme de certification pour valider nos différents process dans l'espoir d'obtenir un référencement normé.

Concernant le **SITE de la FFMNS**, Une société de développement de site internet et d'intranet (Agence Digitale) a mis en place avec succès une solution adaptée pour le SNPMNS. Cette société a contacté le bureau directeur de la fédération pour identifier nos besoins propres et essayer d'établir une ébauche de notre cahier des charges. Après quelques échanges, le développeur de cette société semble avoir compris immédiatement quelles étaient nos attentes.

Après étude et rencontre avec le Bureau Directeur et le DTN une proposition a été validée pour la construction du SITE avec INTRANET pour un montant de 13800€. Une première présentation a été réalisée le samedi 11 janvier 2020 en Bureau Directeur. On espère que ce dernier sera bientôt opérationnel.

Devant l'accroissement de nouvelles prises de licences et le déploiement des activités de la fédération un autre point important est celui des frais intégralement supportés par l'association affiliée : A L'EAU MNS pour assurer le fonctionnement du Centre de Formation National FFMNS. Après étude du Trésorier, la Fédération, par décision du Comité Directeur du 23/11/2019, s'est engagée à prendre en charge financièrement le règlement de ces frais, sur la base annuelle d'un montant de 9.200€, et sous la forme de 4 règlements par trimestre sur présentation de facture correspondante émise par l'association À L'EAU MNS.

Un autre changement, vers un meilleur fonctionnement, est celui de **l'agrément BNSSA/FFMNS** qui est délivré depuis le 13 novembre 2019 par le CFN et plus par le Président de la FFMNS.

Aujourd'hui la FFMNS et le SNPMNS travaillent sur un projet de note d'opportunité **d'un Certificat de Qualification Professionnelle Initiateur Nageur Sauveteur (CQP INS)**, mais aussi sur le **livret du Nageur Sauveteur**

En plus de l'aqua forme, l'aqua gym, la marche aquatique, La Fédération cette année a ajouté à ses activités une nouvelle spécificité **l'aquaphobie et la relaxation aquatique**.

Un dernier point est celui de la **réforme du BNSSA** par l'arrêté du 6 octobre 2019 portant l'organisation des examens BNSSA par les associations et fédérations et autres agréées. L'organisation est en cours, le DTN pourra vous informer de ce nouveau fonctionnement.

Pour conclure la FFMNS est en pleine évolution mais une augmentation des centres de formation départementaux est vivement espérée pour étoffer le territoire national et de ce fait donner à la FFMNS tous les moyens nécessaires pour mener à bien tous les projets et actions en faveur du secourisme, de la lutte contre la noyade, des maîtres-Nageurs Sauveteurs.

## **La lecture du rapport moral par le Président étant terminé, des questions sont soulevées par les représentants présents des associations :**

↳ **1<sup>ère</sup> question** : Concernant le tableau des statistiques annuelles de remise de diplômes en secourisme par la FFMNS il est demandé au CFN FFMNS que ce tableau soit établi en année sportive du 01/09 au 31/08 et non en année civile.

Réponse du Président Jack-Erick BOISSY : Ce tableau établi pour l'année 2019 par le CFN FFMNS sert de base pour la constitution du dossier de demande d'attribution définitive de l'agrément national en formation secourisme.

Il est donc le premier tableau annuel de statistiques pour la délivrance de diplômes en secourisme par la FFMNS depuis l'obtention de l'agrément national, pour les prochaines années il sera examiné la possibilité de tenir compte de cette demande en année sportive qui correspond à la durée de délivrance des agréments annuels pour les CFD FFMNS.

↳ **2<sup>ème</sup> question** : Consécutivement à la première question, il est demandé à la FFMNS de préciser si la Direction Technique Nationale et le Centre de Formation national ont les mêmes rôles et attributions au sein de la FFMNS.

Réponse du Vice-président Roland MEUNIER : Ce sont 2 organes internes de la FFMNS qui sont différents et qui ne fonctionnent pas de la même façon.

⇒ La Direction Technique Nationale FFMNS est un organe interne à la FFMNS dont le rôle et les attributions ainsi que les missions sont régis et détaillés par les statuts (Article 21) et le règlement intérieur (Article 15) de la fédération.

La DTN est placée sous la responsabilité conjointe d'un Directeur Technique National bénévole et du Comité Directeur.

⇒ Le Centre de Formation national FFMNS, également nommé Commission Nationale de Secourisme, est un organe interne à la FFMNS dont le rôle et les attributions ainsi que les missions sont régis et détaillés par les statuts (Article 20) et le règlement intérieur (Article 9) de la fédération.

Entres autres de ses missions, le CFN FFMNS coordonne l'ensemble des Centres de Formations Départementaux FFMNS dans leurs actions de formation BNSSA et de secourisme.

Le CFN, ou Commission Nationale de Secourisme, est placé sous la responsabilité conjointe du Président de la Commission Nationale de Secourisme et du Comité Directeur.

Concernant le mandat actuel (2017/2021) le Président de la Commission Nationale de Secourisme FFMNS est le Docteur AGUIREBENGOA-DAROCHA Carole membre élu du Comité Directeur.

Enfin, pour son fonctionnement, le CFN dispose d'une Equipe Pédagogique Nationale FFMNS composée de plusieurs spécialistes.

↳ **3<sup>ème</sup> question** : S'agissant des diplômes délivrés en secourisme pourrait-on raccourcir les délais de retour de ceux-ci en cas d'erreur constatée sur ces diplômes ?

Réponse du Président Jack-Erick BOISSY : Cette demande est légitime et nous allons nous employer à l'avenir pour un meilleur rendu en informant le CFN de cette demande.

↳ **4<sup>ème</sup> question** : Les déclarations de réussite aux Préfectures pour les sessions d'examen de diplômes en secourisme ne peuvent-elles pas être faites par les CFD FFMNS et non par le CFN FFMNS ?

Réponse du Président Jack-Erick BOISSY : Cette demande sera faite auprès du CFN pour qu'il en étudie la faisabilité.

↳ **5<sup>ème</sup> question** : Le dossier FFMNS d'examen BNSSA adressé aux CFD FFMNS paraît trop complexe et volumineux dans son contenu.

Réponse du Président Jack-Erick BOISSY : Ce dossier est fait ainsi pour répondre à toutes demandes des autorités et tenter d'éviter toutes erreurs dans l'application des textes officiels.

Le CFN sera informé de cette demande d'éclaircissement voire d'édulcoration du dossier et l'examinera pour permettre aux CFD FFMNS de mieux l'appréhender.

↳ **6<sup>ème</sup> question** : La certification Data dock ou agrément France Compétences de la FFMNS.

Réponses du Président Jack-Erick BOISSY et du Vice-président Roland MEUNIER :

Concernant cet agrément, le dossier de demande est à l'étude par la FFMNS et fera l'objet d'un examen ultérieur permettant sa délivrance avant le 01 janvier prochain.

↳ **7<sup>ème</sup> question** : Le site Internet et Intranet de la FFMNS et sa mise en fonctionnement au 01/09/2020 pour la saison prochaine.

Réponses du Président Jack-Erick BOISSY, du Vice-président Roland MEUNIER et du trésorier Richard CASTEROT :

La société ALL IN APPLI est mandaté pour ce projet et travaille actuellement à sa réalisation.

4 personnes sont en charge de correspondre avec cette société pour lui permettre cette mission :

Le Président pour le suivi de la mise en fonctionnement.

Le trésorier pour toute la partie administrative, historique, sportive, statutaire et réglementaire.

Le DTN pour toute la partie formations et délivrance des agréments de formation.

La secrétaire générale adjointe pour l'approvisionnement et les mises à jour des informations fédérales.

Plusieurs réunions ont eu lieu notamment au siège de la société et lors d'un bureau directeur de la FFMNS pour établir le portail.

Actuellement des modifications ont été demandées sur une première présentation.

Le Président se met en contact dans quelques jours avec la société pour obtenir des informations sur l'avancement du projet et la nature de certaines difficultés qui auraient été exprimées auprès de la secrétaire adjointe lors d'un récent entretien téléphonique.

Il s'agit d'obtenir un calendrier précis et détaillé concernant la mise en fonctionnement de ce site ainsi que la formation des personnes qui devront le piloter.

A ce jour, 10.800€ ont été payés par la FFMNS sur les 13.800€ de la commande du projet.

Le trésorier informe, qu'en tout état de cause, les dossiers d'affiliation 2020/2021 pour la saison prochaine seront adressés à toutes les associations affiliées, comme par le passé, par courrier électronique en fin de saison 2019/2020 et début de saison 2020/2021.

Le tour de table et l'ensemble des questions / réponses étant terminées, le Vice-président reprend la parole pour évoquer les deux points complémentaires :

➔ **Le projet de note d'opportunité d'un Certificat de Qualification Professionnelle Initiateur Nageur Sauveteur (CQP INS) :**

Roland MEUNIER nous rappelle l'importance de la création de ce projet pour la FFMNS et détaille son propos.

➔ **La présentation du Livret du Nageur Sauveteur créé par la FFMNS et le SNPMNS**

Le Livret du nageur-Sauveteur finalisé nous est présenté après son élaboration en commun par la FFMNS et la FFMNS.

Le Président reprend la parole et constate la fin des prises de parole. Il remercie l'assemblée de leur écoute et de leur participation et demande aux membres de l'Assemblée Générale de procéder au vote du rapport moral 2019.

**VOTE : Le rapport moral 2019 est adopté à l'unanimité**

#### **4 - AG 2019 RAPPORT FINANCIER :**

Le rapport financier, qui comprend le compte de résultat 2019, le bilan financier au 31/12/2019, les propositions de tarifs applicables dès le 01/09/2020 et le budget prévisionnel 2020, tous ces documents ayant été validés par un vote des membres du Comité Directeur lors de la réunion du CD du 11/01/2020, est remis aux membres de l'AG pour étude et commentaires.

#### **Présentation du rapport financier 2019 en 4 parties :**

##### **1<sup>ère</sup> partie du rapport financier 2019 :**

###### **1-1 Le Compte de résultat de l'année 2019**

Les produits de l'exercice 2019 se sont élevés à : + 53.599,97 €

Les dépenses de l'exercice 2019 se sont élevés à : - 43.397,69 €

Le résultat bénéficiaire de l'exercice 2019 est de : + 10.202,28 €

## **1-2 Le Bilan financier au 31 décembre 2019**

Le bilan financier, composé par le report au 31/12/2018 additionné du résultat bénéficiaire 2019, est présenté et commenté avec une disponibilité de + 17.498,29 € au 31/12/2019,

Après étude des documents, ceux-ci ne soulevant aucune question il est procédé au vote de cette 1<sup>ère</sup> partie du rapport financier comprenant le Compte de résultat 2019 et le Bilan au 31/12/2019.

**VOTE : Les 2 points de cette 1<sup>ère</sup> partie du rapport financier,  
soit le compte de résultat 2019 et le bilan au 31/12/2019,  
sont adoptés à l'unanimité**

### **2ème partie du rapport financier 2019 :**

#### **Propositions de tarifications fédérales applicables pour la saison 2020/2021 et ce dès le 01/09/2020**

##### **2-1 Tarification pour les associations et les CFD FFMNS :**

↳ Affiliation annuelle des Associations et des CFD : 150 € (augmentation de 10€)

↳ Licence assurance annuelle : 20 € par personne (pas d'augmentation)

Tarification d'une licence annuelle, d'une validité pour la saison entière, pour chaque dirigeant, jury, formateur, membre de bureaux et toute personne intervenant dans les activités fédérales ainsi que les stagiaires en formation initiale BNSSA, SSAL et SSAEI.

↳ Licence assurance annuelle de formation : 10 € par personne (pas d'augmentation)

Tarification d'une licence annuelle d'une validité pour la saison entière, pour chaque stagiaire des CFD FFMNS.

Cette licence concerne également tous les stagiaires en formation de révision et recyclage de CAEPMNS, de BNSSA, SSAL et SSAEI.

Cette licence ne concerne pas les dirigeants, membres de jury, formateurs et membres de Comité Directeur des CFD FFMNS.

↳ Licence assurance occasionnelle par personne : 10 € par personne (pas d'augmentation)

Tarification d'une licence occasionnelle d'une validité maximale de 3 mois consécutifs.

##### **2-2 Tarification pour un Adhérent individuel :**

↳ Adhésion annuelle individuelle : 80 € par personne

(Dont 60 € sont reversés au SNPMNS pour son assurance individuelle et 20 € restent à la FFMNS).

##### **2-3 Tarifications exclusivement pour un CFD FFMNS :**

↳ Redevance annuelle pour la délivrance de l'agrément FFMNS en formation secourisme et la désignation en tant que CFD FFMNS : 50 € par CFD FFMNS

↳ Redevance pour la déclaration de l'organisation d'un examen de BNSSA : 10 € pour chaque stagiaire présenté à chaque examen BNSSA.

La lecture des propositions de tarifications fédérales donne lieu à quelques questions et réponses, notamment une demande concernant le report éventuel d'examens sur la saison suivante en raison du Covid 19 et donc la possibilité de pouvoir bénéficier pour les CFD FFMNS d'un report de licences pour les stagiaires concernés.

La FFMNS propose que chaque examen reporté dans de tel cas soit l'objet d'une information écrite de la part du CFD FFMNS concerné vers la FFMNS avec la liste des stagiaires licenciés concernés, afin que ces licences puissent être reportées sur la saison suivante vu les raisons exceptionnelles qui occasionnent ce report.

Après étude des documents, et réponses apportées aux questions, il est procédé au vote de cette 2ème partie du rapport financier comprenant :

2-1 : Tarification pour une association

2-2 : Tarification pour un adhérent individuel

2-3 : Tarification pour un CFD FFMNS

**VOTE : Les 3 points de cette 2<sup>me</sup> partie du rapport financier sont adoptés à la majorité de 2025 voix, 106 voix d'abstention et 7 voix contre**

**3ème partie du rapport financier 2019 :**

**3-1 Le formulaire de conditions de constitution du dossier de délivrance de l'agrément FFMNS en formation secourisme et du courrier de demande annuelle d'agrément FFMNS permettant d'être désigné CFD FFMNS, applicables à partir du 01/09/2020**

**3-2 La demande de la FFMNS de prise en charge financière par les CFD FFMNS des frais occasionnés à l'occasion des examens BNSSA par les Présidents de Jurys applicable à partir du 01/09/2020**

**3-3 La convention annuelle de partenariat entre l'association A L'EAU MNS et la FFMNS, applicable à partir du 01/04/2020, pour une prestation de service facturée trimestriellement permettant de contribuer au bon fonctionnement administratif du CFN FFMNS.**

**3-4 Une demande de la FFMNS pour qu'aucun paiement auprès de la FFMNS ne soit accepté par un chèque d'un montant inférieur à 200 € applicable à partir du 01/09/2020**

**3-5 Une demande, applicable à partir du 01/09/2020, pour que chaque virement bancaire auprès de la FFMNS soit accompagné d'un justificatif d'ordre de virement adressé par courrier électronique à la FFMNS**

Après étude des documents, il est procédé au vote de cette 3ème partie du rapport financier comprenant :

⇒ Le formulaire de conditions de constitution du dossier de délivrance de l'agrément FFMNS en formation secourisme et du courrier de demande annuelle d'agrément FFMNS permettant d'être désigné CFD FFMNS,

⇒ Une demande de prise en charge financière par les CFD FFMNS des frais occasionnés par les Présidents de Jurys de BNSSA,

⇒ Une convention annuelle de partenariat entre l'association A L'EAU MNS et la FFMNS pour une prestation de service facturée trimestriellement permettant de contribuer au bon fonctionnement administratif du CFN FFMNS,

⇒ Une demande pour qu'aucun paiement auprès de la FFMNS ne soit accepté par un chèque d'un montant inférieur à 200 €,

⇒ Une demande pour que chaque virement bancaire auprès de la FFMNS soit accompagné d'un justificatif d'ordre de virement adressé par courrier électronique à la FFMNS

**VOTE : Les 5 points de cette 3<sup>ème</sup> partie du rapport financier sont adoptés à l'unanimité**

## **4ème partie du rapport financier 2019 :**

### **Le Budget prévisionnel 2020**

Après étude du tableau de budget prévisionnel année 2020, celui-ci ne soulevant aucune question il est procédé au vote.

**VOTE : Le budget prévisionnel année 2020 est adopté à l'unanimité**

En conclusion de ce rapport financier, le Président remercie le trésorier fédéral pour sa bonne gestion des comptes.

### **5 - AG 2019 ELECTION AU POSTE DE SECRETAIRE GENERALE ADJOINTE D'UN MEMBRE DU COMITE DIRECTEUR POUR LA DUREE DU MANDAT RESTANT (1 AN) :**

Il est proposé aux membres de l'Assemblée Générale 2019 d'entériner le vote du Comité Directeur du 11 janvier 2020 portant sur l'élection au poste de secrétaire générale adjointe de Madame DIOCHOT Marie-Laure pour la durée du mandat restant soit 1 an.

**VOTE : L'élection de Madame DIOCHOT Marie-Laure,  
au poste de secrétaire générale adjointe pour la durée du mandat restant soit 1 an,  
est adoptée à l'unanimité**

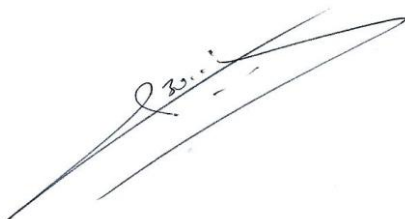
### **6 - AG 2019 CLÔTURE :**

L'ordre du jour de l'Assemblée générale 2019 étant épuisé, sa clôture est prononcée par le Président.

**PARIS, le 16 MARS 2020**

**PROCES VERBAL CERTIFIE CONFORME (DIX PAGES)**

**Le PRESIDENT**



**Jack-Erick BOISSY**

FFMNS AG 2019 LISTE DES EMARGEMENTS DE PRESENCE :

DEPARTEMENTS	COMBES FEDERATION	LICENCES ANNEES 130€				LICENCES OCCASIONNELLES 110€				NOMBRE TOTAL DE MMS	REPRESENTATIVITE	
		Nombre de clubs	Nombre de licenciés	Nombre de licenciés occasionnels	Nombre de licenciés occasionnels	Nombre de clubs	Nombre de licenciés	Nombre de licenciés occasionnels	Nombre de licenciés occasionnels		PRESIDENTS	NOM DU REPRESENTANT
01	A L'EAU MNS 01	20	100	0	0	0	0	0	0	20	MOUREAU Jean-Paul	[Signature]
06	ESTEREL RESSOURCES	4	1000	4	4	0	0	0	0	7	BOISSY Jack-Erick	[Signature]
13	LES SECOURISTES PROVENCAUX	11	1013	11	11	19	9	0	0	20	LAMBERT Gilles	[Signature]
14	ASSOCIATION AQUATIQUE NORMANDE	28	28	6	6	3	3	0	0	31	BOUYE Eric	[Signature]
17	ASSO SAUVETAGE	6	6	6	6	19	9	0	0	15	POIGNANT Jérôme	[Signature]
20	CLUB DE SAUVETAGE BALANIN	6	6	6	6	56	28	0	0	34	ROUYAT Jean-Michel	[Signature]
22	IREZ BREIZH SAUVETAGE SECOURISME	8	8	8	8	0	0	0	0	8	VOLPPE Damien	[Signature]
25	AQUA SAUVETAGE 25	6	6	6	6	0	0	0	0	6	CAKE William	[Signature]
26	SAUVETAGE DRÔME ET MNS	8	8	8	8	22	11	0	0	19	BROUILLOUX Jacques	[Signature]
29	CELTIC SHIP RESCUE	7	7	7	7	0	0	0	0	7	CANE William	[Signature]
29	AKVA SAUVETAGE CÔTIER	43	43	43	43	8	4	0	0	47	DIAS DA SILVA Yvonnanda	[Signature]
33	SEAGUARD DU MEDOC	6	6	6	6	0	0	0	0	6	DUFORT Cédric	[Signature]
34	CLUB DE PALMES DE MONTEPELLIER	10	10	10	10	0	0	0	0	10	GIMBALVO Jean-Pascal	[Signature]
35	AQUA BREIZH CLUB MNS	8	8	8	8	0	0	0	0	30	BANAK François-Alexis	[Signature]
35	BREIZH SAUVETAGE	85	85	85	85	146	73	0	0	158	COSTES Albice	[Signature]
38	LES 4 MNS	13	13	13	13	0	0	0	0	59	MALLOU Cédric	[Signature]
42	AMNSL	12	12	12	12	0	0	0	0	12	GURBLAIN Hénri	[Signature]
44	AQUA BREIZH CLUB 44	25	25	25	25	162	81	0	0	106	YERQUE Franck	[Signature]
44	NANTES OMNISPORT TRIATHLON SECOURISME	10	10	10	10	0	0	0	0	11	LAMAZIERE Yves	[Signature]
49	EAL19	6	6	6	6	0	0	0	0	6	GEORGES Steven	[Signature]
56	BRETAGNE SAUVETAGE SECOURISME EIS	21	21	21	21	582	291	0	0	312	BONNEAU Catherine	[Signature]
56	CAUDAN SAUVETAGE SECOURISME C2S	5	5	5	5	0	0	0	0	5	BONNEAU Catherine	[Signature]
56	UNION DES NAGEURS PLOERMELAIS	6	6	6	6	0	0	0	0	6	BART Marline	[Signature]
60	ASSOCIATION FORME	19	19	19	19	0	0	0	0	19	SOISSONS Monique	[Signature]
60	ENTENTE AQUATIQUE NOGENT VILLERS	12	12	12	12	0	0	0	0	12	ANDRE Hubert	[Signature]
65	LOURDES NATATION	17	17	17	17	0	0	0	0	17	GURRY Laurent	[Signature]
66	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PROMOTION ET DE FORMATION DES ACTIVITES AQUATIQUES 66	7	7	7	7	0	0	0	0	7	VALS Alain	[Signature]
69	A L'EAU MNS	124	124	124	124	885	442	0	0	566	CHROLLARD Michel	[Signature]
69	AMICALE DES ANCIENS DE LA NATATION DE VILLEFRANCHE SSAONE	4	4	4	4	0	0	0	0	4	GIERRE Noël	[Signature]
69	LYON AQUATIQUE METROPOLE MNS	9	9	9	9	0	0	0	0	17	PIERRE Sébastien	[Signature]
72	ASAAN	4	4	4	4	0	0	0	0	4	MOLLE Jean-Michel	[Signature]
75	FITNO	20	20	20	20	0	0	0	0	20	PIET Julie	[Signature]
75	ALLIANCE DES SECOURISTES ET SAUVETEURS AQUATIQUES DE PARIS	12	12	12	12	12	6	0	0	18	CHALLI Eric	[Signature]
78	CLUB FRANCLILIEN NATATION SAUVETAGE SECOURISME LOISIR FORMATION	11	11	11	11	0	0	0	0	11	PIECHAMILLE Thierry	[Signature]
79	ASSOCIATION DE SAUVETEURS, SECOURISTES ET MNS DU THOUET	4	4	4	4	0	0	0	0	4	VATREY Tom	[Signature]
84	CLUB DES NAGEURS SAUVETEURS D'AVIGNON	39	39	39	39	176	88	0	0	127	BOISSY Jack-Erick	[Signature]
92	CLUB 92 NATATION SAUVETAGE SECOURISME LOISIR FORMATION	5	5	5	5	0	0	0	0	5	BOUSSIN Yvonnick	[Signature]
93	CLUB VILLEPINTOIS NATATION SAUVETAGE SECOURISME LOISIR FORMATION	12	12	12	12	8	4	0	0	16	GRASSY Yann	[Signature]
93	LES CASTORS DE MONTREUIL	163	163	163	163	0	0	0	0	163	HAMMOUCHE Mohamed	[Signature]
95	ALLIANCE DES SECOURISTES ET SAUVETEURS AQUATIQUES DU VAL D'OSE	15	15	15	15	0	0	0	0	15	JOUVAUX Théo	[Signature]
971	ASSOCIATION DE SECOURISME FRANCAIS 971	48	48	48	48	484	242	0	0	290	GIRODAND Adeline	[Signature]
972	ASSOCIATION DES MAÎTRES-NAGEURS SAUVETEURS DE LA MARTINIQUE	24	24	24	24	49	24	0	0	48	GALLY Marie-Louise	[Signature]
987	UNION POLYSENIENNE DES METIERS DE LA NATATION ET DU SECOURISME	10	10	10	10	79	39	0	0	49	PITRE Mameul	[Signature]
	TOTAUX	913	913	2713	1354	165	80			2347		



**FFMNS AG 2019 COMPTE DE RESULTAT ANNEE 2019 ET BILAN AU 31 12 2019**

FEDERATION FRANCAISE DES MAITRES-NAGEURS SAUVETEURS		COMPTE DE RESULTAT : ANNEE 2019	
CHARGES		PRODUITS	
60* ACHATS	19 234,26	70* PRODUITS DES ACTIVITES	0,00
6017 - ACHATS DE MATIERES ET FOURNITURES	550,78	7061 - RECETTES POUR EVENEMENTS	0,00
6022 - ACHATS DE FOURNITURES CONSOMMABLES	2 269,19	7088 - AUTRES RECETTES D'ACTIVITES	0,00
6040 - ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICE - SITE INTERNET	7 800,00		
6050 - ACHATS DE MATERIELS ET ACCESSOIRES	1 921,17	75* AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	53 599,97
6063 - FOURNITURES POUR LES ACTIVITES ET PETITS MATERIELS	1 925,32	7560 - COTISATIONS DES ADHERENTS ET GROUPEMENTS SPORTIFS	52 899,97
6064 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 769,16	7581 - PRODUITS DE GESTION COURANTE - REDEVANCE/ANCE FORMATIONS BREVETS	700,00
6068 - AUTRES MATIERES ET FOURNITURES INFORMATIQUES	1 998,64		
61* SERVICES EXTERIEURS	12 705,37		
6110 - ORGANISATIONS SOUS-TRAITEES	0,00		
6130 - LOCATIONS MATERIELS ET EQUIPEMENTS	0,00		
6140 - CHARGES LOCATIVES SIEGE ET BOITE AUX LETTRES	984,84		
6150 - ENTRETIEN ET REPARATIONS	0,00		
6160 - PRIMES D'ASSURANCES	11 221,36		
6180 - DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	499,17		
62* AUTRES SERVICES EXTERIEURS	7 128,64		
6234 - RECOMPENSES ET CADEAUX	0,00		
6237 - PUBLICATIONS, IMPRESSION ET REPRODUCTION	593,61		
6251 - FRAIS DE DEPLACEMENTS	1 790,38		
6252 - FRAIS D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION	1 780,01		
6256 - FRAIS DE MISSIONS ET REPRESENTATIONS	1 743,64		
6257 - FRAIS DE RECEPTIONS	897,14		
6260 - FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMMUNICATIONS	260,86		
6270 - SERVICES BANCAIRES	63,00		
6280 - FRAIS DIVERS	0,00		
65* AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 329,42		
6580 - CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	2 538,42		
6581 - AFFILIATIONS ET COTISATIONS	1 791,00		
6582 - FRAIS SPECIFIQUES POUR EVENEMENTS	0,00		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>43 397,69</b>		
<b>RESULTAT BENEFICIAIRE DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>10 202,28</b>		
<b>TOTAL DES CHARGES ET RESULTAT</b>	<b>53 599,97</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>53 599,97</b>

FEDERATION FRANCAISE DES MAITRES-NAGEURS SAUVETEURS		BILAN AU 31 DECEMBRE 2019	
ACTIF		PASSIF	
51* BANQUES, ETABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILES	17 498,29	11* REPORT A NOUVEAU	7 296,01
512 - BANQUE		110 - SOLDE CREDITEUR AU 01/01/2019	7 296,01
53* CAISSE	0,00	12* RESULTAT DE L'EXERCICE	10 202,28
531 - CAISSE EN MONNAIE		120 - BENEFICE SUR L'EXERCICE	10 202,28
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>17 498,29</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>17 498,29</b>

CERTIFIE le 03 JANVIER 2020


  
 Le Trésorier : Richard CASTEROT


  
 Le Président : Jack-Erick BOISSY

**FFMNS AG 2019 BUDGET PREVISIONNEL ANNEE 2020**

CHARGES		PRODUITS	
<b>60 * ACHATS</b> 6017 - ACHATS DE MATIERES ET FOURNITURES 6022 - ACHATS DE FOURNITURES CONSOMMABLES 6040 - ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICE - SITE INTERNET 6041 - ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICE - ADMINISTRATION CFN 6050 - ACHATS DE MATERIELS ET ACCESSOIRES 6063 - FOURNITURES POUR LES ACTIVITES ET PETITS MATERIELS 6064 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES 6068 - AUTRES MATIERES ET FOURNITURES INFORMATIQUES  <b>61 * SERVICES EXTERIEURS</b> 6110 - ORGANISATIONS SOUS-TRAITEES 6130 - LOCATIONS MATERIELS ET EQUIPEMENTS 6140 - CHARGES LOCATIVES SIEGE ET BOITE AUX LETTRES 6150 - ENTRETIEN ET REPARATIONS 6160 - PRIMES D'ASSURANCES 6180 - DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE  <b>62 * AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b> 6234 - RECOMPENSES ET CADEAUX 6237 - PUBLICATIONS, IMPRESSION ET REPRODUCTION 6251 - FRAIS DE DEPLACEMENTS 6252 - FRAIS D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION 6256 - FRAIS DE MISSIONS ET REPRESENTATIONS 6257 - FRAIS DE RECEPTIONS 6260 - FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMMUNICATIONS 6270 - SERVICES BANCAIRES 6280 - FRAIS DIVERS  <b>65 * AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b> 6580 - CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE 6581 - AFFILIATIONS ET COTISATIONS 6582 - FRAIS SPECIFIQUES POUR EVENEMENTS	550,00 2 400,00 6 000,00 9 200,00 2 000,00 1 950,00 2 800,00 2 150,00  0,00 0,00 990,00 0,00 14 540,00 300,00  0,00 350,00 3 200,00 2 500,00 2 400,00 900,00 250,00 70,00 0,00  3 650,00 1 800,00 0,00	<b>70 * PRODUITS DES ACTIVITES</b> 7061 - RECETTES POUR EVENEMENTS 7088 - AUTRES RECETTES D'ACTIVITES  <b>75 * AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b> 7560 - COTISATIONS DES ADHERENTS ET GROUPEMENTS SPORTIFS 7581 - PRODUITS DE GESTION COURANTE - REDEVANCE FORMATIONS BREVETS	0,00 0,00 0,00  57 200,00 800,00  <b>TOTAL DES CHARGES</b> 58 000,00
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>58 000,00</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>58 000,00</b>



**FEDERATION FRANCAISE DES MATRES NAGEURS SAUVETEURS**

**BUDGET PREVISIONNEL : ANNEE 2020**

CERTIFIE le 03 JANVIER 2020

Le Trésorier : Richard CASTEROT

Le Président : Jack-Erick BOISSY